

Corporation de la ville de Hawkesbury

Recommandation au conseil

N° 2022_REC_60

N° de dossier:

Date de la réunion: 12 septembre 2022

Objet: Révision du règlement de gestion des déchets

Recommandation

Attendu que la Stratégie pour un Ontario sans déchets stipule que les municipalités « devront faire preuve de considération à l'égard de l'intérêt de la province et se conformer à toute déclaration de principes en vigueur en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets », et ;

Attendu que Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques de l'Ontario stipule que les municipalités « devront fournir des moyens de récupération des ressources que représentent les déchets alimentaires et organiques comme le compostage à domicile, le compostage communautaire et les événements locaux d'une journée » et « doivent fournir du matériel promotionnel et éducatif visant à soutenir et à accroître leur participation aux efforts de récupération des ressources déployés », et ;

Attendu que la Ville de Hawkesbury est présentement la seule municipalité des Comtés unis de Prescott-Russell à n'avoir fixé aucune limite sur l'élimination des ordures et a, par conséquent, vu une augmentation des décharges excessives, et ;

Attendu que l'entente actuelle de collecte et d'élimination des déchets avec Gilles. R. Mayer Sanitation Ltd expirera le 31 décembre 2022 et la négociation d'un nouvel accord devrait être basée sur une stratégie de gestion des déchets actualisée ;

Attendu que la réduction des déchets que nous produisons, le détournement des déchets des décharges et le recyclage des ressources précieuses de notre flux de déchets en nouveaux biens peuvent tous contribuer de manière significative à la réduction des émissions de GES.

Qu'il soit résolu de recevoir ce rapport et d'adopter un nouveau règlement (remplaçant le règlement N° 86-96) pour réglementer l'entreposage, la collecte, l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles dans la Ville de Hawkesbury à la prochaine réunion ordinaire du conseil, tel que recommandé au document 2022_REC_60.

Note explicative, historique, mise en situation

Le système actuel de gestion des déchets de la Ville de Hawkesbury est désuet par rapport aux municipalités voisines en ce qui concerne plusieurs stratégies spécifiques de réacheminement des déchets.

Stratégies de réacheminement des déchets		Actuel – Hawkesbury	Commun – Voisins
Collecte	Ordures	Oui	Oui
	Recyclables (boite bleue)	Oui	Oui
	Matières organiques	Non	%
	Encombrants	Oui	Oui
Limites	Ordures	Non	Oui
	Encombrants	Non	Oui
Interdictions	Recyclables	Non	%
	Matières organiques	Non	Non
	Résidus verts	Non	Non
	Électroniques	Non	%
	Déchets dangereux	Oui	Oui
	Construction & Démolition	Non	%
Promotion et éducation	Promouvoir programmes de responsabilité des producteurs	Non	%
	“Quoi va où” outil ou source d’infos consolidée	Non	Oui
	Compostage à domicile	Non	Oui
	Feuillicyclage et herbicyclage	Non	%
	Journée d’échange	Non	%
Incitation	Subventionné des initiatives de réacheminement des déchets (composteurs, couches réutilisables, déchiqueteuses, etc)	Non	Oui

A noter: la comparaison est établie avec les municipalités avoisinantes aux CUPR et SDG. « Oui » signifie la plupart ou tous les voisins et « % » signifie la moitié ou moins.

À titre de comparaison numérique, des résumés de données sur les déchets réacheminés sont fournis chaque année par L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA). Les données de Hawkesbury sont soumises dans le cadre du comité conjoint de recyclage (Hawkesbury Joint Recycling Committee) regroupé avec East Hawkesbury et Champlain. Le « Hawkesbury Joint Recycling Committee » est actuellement la collecte rurale du sud d'Ontario avec le pire taux de réacheminement des déchets, à 17,2 % dans le « Datacall 2020 – Residential Waste Diversion ». Ceci est comparé à la moyenne de ce groupe municipal, à 34,3 % de taux de réacheminement et à la moyenne provinciale de 49.5%.

Compte tenu de ces comparaisons et d'excellents exemples de stratégies de réacheminement des déchets que Hawkesbury pourrait adopter auprès des municipalités avoisinantes, il est recommandé de commencer par établir des définitions rigoureuses des types de déchets, ainsi que des limites et des interdictions d'élimination, dans le règlement proposé. Ceci servirait de première étape vers l'établissement de stratégies proactives de réacheminement des déchets. Les limites d'élimination et les interdictions décrites dans le règlement proposé ne seraient pas appliquées immédiatement, mais plutôt en tant que transition graduelle et en combinaison avec une campagne de communication approfondie.

En ce qui concerne les matières organiques, bien que Hawkesbury ne soit pas actuellement mandaté de fournir une collecte de matières organiques séparées à la source, il est nécessaire de soutenir et d'accroître la participation aux efforts de récupération des ressources disponibles pour les résidents, y compris le compostage à domicile. De plus, la Stratégie pour un Ontario sans déchets stipule que « la province s'est engagée à interdire l'élimination des déchets alimentaires ». Par conséquent, dans l'attente de l'éventualité d'une obligation de collecte de matières organiques séparées à la source, les définitions de déchets organiques ont été élargies dans ce règlement proposé afin de fournir une référence précise pour les modifications futures. La mise en place d'une collecte des résidus verts est un excellent premier pas vers le détournement des matières organiques des sites d'enfouissement. Actuellement, l'éboueur à Hawkesbury, Mayer, voit un surplus appréciable de déchets mis en bordure de rue à l'automne. La collecte de lundi augmentant à lui seul d'un ¼ de chargement de camion ou d'environ 8625 kg de déchets dus aux résidus verts. Bien qu'ils ne soient pas encore complètement quantifiés, nous pouvons affirmer avec certitude qu'il existe une quantité importante de déchets organiques qui pourraient être détournés pour le compostage.

Plusieurs des dispositions prévues à ce projet de règlement sont recommandées, car elles établissent une référence claire à utiliser lors de la négociation d'un contrat de collecte et d'enlèvement des déchets. L'accord actuel pour la collecte et l'enlèvement des déchets avec Gilles. R. Mayer Sanitation Ltd a été négocié sur la base des ménages desservis, même s'il s'agit d'une mesure à la fois imprécise et extrêmement difficile à régler compte tenu de la variété unique de types de propriétés à la Ville

de Hawkesbury. Une transition vers un système de gestion des déchets utilisant des bacs roulants désignés pour la collecte résoudra plusieurs points faibles du système actuel, comme suit :

- Fournis une méthode simple pour appliquer la limite d'élimination des déchets par unité d'occupation
- Offre un attrait extérieur unifié
- Résous les problèmes récurrents de collecte des déchets tels que la préparation ou l'entreposage inapproprié des déchets
- Diminue la probabilité d'abandon de débris accidentels (en raison de sacs cassés et débordants)
- Découvre les unités d'occupation non déclarées lors des demandes de bacs désignés.
- Permet une transition vers la collecte automatisée ce qui représente des économies potentielles sur les coûts de collecte ainsi que moins de travail manuel (un atout considérable compte tenu des pénuries d'emploi actuelles)
- Permet une transition vers une stratégie de gestion des déchets « Pay As You Throw » (PAYT) où les bacs destinés à la collecte sont enregistrés pour pouvoir enregistrer la fréquence de collecte de chaque bac. Le contrat de collecte et d'enlèvement des déchets peut être renégocié en raison de la diminution du nombre de collectes individuelles et les économies peuvent être partagées avec les occupants ayant produit moins de déchets.

Pour ces raisons, l'utilisation de bacs roulants désignés pour la collecte des ordures est fortement recommandée.

Options/alternatives

Maintenir le statu quo en ne révisant pas le règlement n° 86-96, étant un règlement pour régler étant un règlement pour établir un système la collecte, l'enlèvement et le traitement de rebuts solides non dangereux et de matières recyclables dans la Ville de Hawkesbury (non recommandé)

Incidence au budget

Pas d'impact sur le budget 2022.

Il y aura un impact sur le budget 2023 pour permettre l'achat de bacs roulants et potentiellement pour la mise en place d'une collecte de résidus verts.

Études concernées

Étude de cas à Beaconsfield à propos de l'implantation d'un système de collecte intelligente et d'autres stratégies de réacheminement des déchets.

Référé aux documents suivants :

- Implantation Collecte Intelligente à Beaconsfield_Rapport Final (FR seulement)
- Beaconsfield PAYT Summary (EN only)

Documents de support

- Règlement N° 86-96, pour réglementer l'entreposage, la collecte, l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles dans la Ville de Hawkesbury
- Garbage by-law Amendment 91-2009 (EN only)
- Règlement proposé ⁽¹⁾, étant un règlement pour remplacer le règlement N° 86-96
- Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire
- Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques de l'Ontario
- 2020 Datacall – Residential Waste Diversion (EN only)
- Beaconsfield PAYT Summary (EN only)
- Implantation Collecte Intelligente – Beaconsfield - Rapport Final (FR seulement)

(1) N.B. Annexes "A" et "C" sont sujets à des changements en raison de détails qui ne peuvent pas être confirmés actuellement (lieux de dépôt pour Ann. "A" et autorisations légales de modifier la formulation des amendes pour Ann. "C"). Une fois ceux-ci confirmés, le projet de règlement révisé sera présenté dans sa forme finale à la prochaine réunion du conseil.

Plan de communication

Si elles sont adoptées, les modifications aux services de collecte des matières résiduelles visées dans ce règlement proposé devront être bien communiquées au public. Un plan et un calendrier pour les communications nécessaires seront élaborés en collaboration entre les départements de travaux publics et des communications.

Le plan de communication débutera avant l'application des modifications et permettra une période de transition pendant laquelle les résidents auront le temps d'apprendre et de s'adapter aux nouvelles réglementations.

Service(s) impliqué(s)

- Département des travaux publics et de l'ingénierie
- Département des communications
- Département d'urbanisme
- Département des finances

Soumis et recommandé par

Jennifer Ashfield, Technologue en génie civil, 2 septembre 2022

Commentaires du directeur général

Samuel Cardarelli, directeur général par intérim

Report Approval Details

Document Title:	2022_REC_60_Révision du règlement de gestion des déchets.docx
Attachments:	<ul style="list-style-type: none">- Reg 86-96_dechets.pdf- Gestion ordures Règlement proposé FR.docx- Stratégie pour un Ontario sans déchets - Vers une économie circulaire_.pdf- Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques_.pdf- Implantation Collecte Intelligente_Beaconsfield_Rapport Final.pdf
Final Approval Date:	Sep 7, 2022

This report and all of its attachments were approved and signed as outlined below:



Myriam Longtin - Sep 7, 2022 - 7:46 AM



Samuel Cardarelli - Sep 7, 2022 - 11:13 AM